

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 21 mai 2021	N° 2021-254

Convocation du 12 mai 2021

Aujourd'hui vendredi 21 mai 2021 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, M. Jean TOUZEAU, M. Bernard-Louis BLANC, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, Mme Marie-Claude NOEL, M. Alexandre RUBIO, M. Baptiste MAURIN, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Eve DEMANGE, Mme Fabienne DUMAS, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAS, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Thierry MILLET, Mme Eva MILLIER, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, M. Jérôme PEScina, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kévin SUBRENAT, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

Mme Claudine BICHET à Mme Fannie LE BOULANGER
Mme Céline PAPIN à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET
M. Nicolas FLORIAN à M. Emmanuel SALLABERRY
Mme Marie RECALDE à Mme Anne-Eugénie GASPAS
Mme Agnès VERSEPUY à M. Kévin SUBRENAT

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Pierre HURMIC à M. Olivier CAZAUX de 14h30 à 15h50 et à partir de 16h45
Mme Christine BOST à Mme Andréa KISS de 13h15 à 16h
Mme Véronique FERREIRA à Mme Béatrice DE FRANCOIS de 14h30 à 15h30
M. Bernard Louis BLANC à Mme Brigitte BLOCH à partir de 13h28
M. Jean-François EGRON à M. Alexandre RUBIO de 12h à 14h30
Mme Delphine JAMET à Mme Harmonie LECERF de 10h30 à 11h40 et de 14h30 à 15h
Mme Marie-Claude NOEL à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à partir de 16h10
M. Dominique ALCALA à M. Max COLES à partir de 16h45
Mme Géraldine AMOUROUX à Mme Béatrice SABOURET à partir de 13h15
MM. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI à partir de 16h
Mme Christine BONNEFOY à M. Fabrice MORETTI à partir de 15h25
Mme Fatiha BOZDAG à Mme Zeineb LOUNICI jusqu'à 10h30
Mme Fatiha BOZDAG à Mme Eva MILLIER de 10h30 à 14h30
M. Thomas CAZENAVE à Mme Anne FAHMY à partir de 15h55
M. Gérard CHAUSSET à M. Serge TOURNERIE à partir de 14h30
Mme Eve DEMANGE à M. Patrick PAPADATO à partir de 12h15
M. Christophe DUPRAT à M. Jérôme PEScina à partir de 17h10
M. Guillaume GARRIGUES à M. Jean-Marie TROUCHE de 14h30 à 16h24
M. Stéphane GOMOT à M. Stéphane PFEIFFER à partir de 16h
M. Laurent GUILLEMIN à M. Stéphane GOMOT de 11h45 à 15h50
M. Michel LABARDIN à M. Franck RAYNAL à partir de 16h56
M. Gwénaél LAMARQUE à Mme Fabienne DUMAS de 13h à 14h30
Mme Zeineb LOUNICI à M. Benoît RAUTUREAU à partir de 10h30
M. Jacques MANGON à Mme Christine BONNEFOY de 11h40 à 14h30
M. Jacques MANGON à Mme Béatrice SABOURET à partir de 17h16
M. Guillaume MARI à Mme Nadia SAADI à partir de 12h20
M. Thierry MILLET à Mme Karine ROUX-LABAT de 12h55 à 14h30
M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à Mme Simone BONORON à partir de 16h15
M. Michel POIGNONEC à Mme Christine BONNEFOY à partir de 13h15

M. Patrick PUJOL à M. Patrick BOBET à partir de 13h15
M. Fabien ROBERT à M. Emmanuel SALLABERRY à partir
de 13h15
M. Sébastien SAINT-PASTEUR à Mme Stéphanie ANFRAY à
partir de 16h05
M. Thierry TRIJOLET à M. Alain ANZIANI jusqu'à 10h et à
partir de 16h

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Fabienne HELBIG à partir de 16h50

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 21 mai 2021	<i>Délibération</i>
	Direction générale Haute qualité de vie Direction énergie écologie et développement durable	<i>N° 2021-254</i>

Distribution publique d'électricité et de gaz - Signature d'une convention de partenariat en matière de sécurité et de lutte contre les dommages aux réseaux d'électricité et de gaz - Décision - Autorisation

Madame Claudine BICHET présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Enedis est concessionnaire de la distribution publique d'électricité sur le territoire de Bordeaux Métropole. Regaz est concessionnaire de la distribution publique de gaz sur 22 communes du territoire de Bordeaux Métropole.

La sécurité des personnes et des biens constitue une préoccupation majeure partagée par les partenaires. Les dommages occasionnés sur les réseaux de distribution publique d'électricité et de gaz naturel lors de travaux sur la voirie constituent une des composantes essentielles de cette problématique à laquelle s'ajoute le vieillissement prématuré des voiries du fait des interventions répétées.

L'ambition forte de Regaz et d'Enedis dans le cadre de leur projet de sécurité industrielle est de faire diminuer le nombre de dommages en faisant évoluer les pratiques.

Il convient donc d'engager Régaz, Enedis et Bordeaux Métropole dans un processus de diagnostic, d'évaluation et de partage, dans le but d'améliorer les pratiques respectives, dans le cadre d'une convention.

- La démarche préventive vise prioritairement une amélioration de la sécurité des personnes et des biens. Elle a pour but de responsabiliser les chargés de travaux dans la préparation et la réalisation des chantiers afin de mieux maîtriser l'espace public.
- Du point de vue économique, la réduction des dommages aux ouvrages permet de mieux maîtriser les coûts des chantiers et d'améliorer la qualité de l'alimentation en gaz et en électricité des clients particuliers et professionnels sur la métropole bordelaise.

Bordeaux Métropole est maître d'ouvrage de la majorité des travaux sur voirie du territoire. Les premières analyses des gestionnaires des réseaux publics de distribution d'énergie font apparaître que ces travaux sont ceux qui engendreraient le plus grand nombre de dommages ouvrage sur le territoire.

La responsabilité de Bordeaux Métropole n'est cependant pas nécessairement en cause.

Les origines des dommages ouvrages peuvent-être diverses et également trouver leur source directement chez les concessionnaires.

Le diagnostic n'étant pas encore complètement établi, cette convention viserait à mettre en place des échanges réguliers sur le sujet par :

- o Une communication transparente d'indicateurs relatifs aux dommages constatés par les concessionnaires à Bordeaux Métropole,
- o L'identification d'un référent dommage ouvrage dans les différentes directions/pôles maîtres d'ouvrage de Bordeaux Métropole,
- o Le respect d'un processus de retour d'expérience à l'occurrence d'un dommage ouvrage permettant l'analyse du contexte avec l'exhaustivité des éléments. Ce processus élaboré entre les parties est rédigé dans la convention,
- o L'organisation d'une réunion d'échange annuelle avec les différents maîtres d'ouvrage de Bordeaux Métropole permettant, sur la base des retours d'expérience agrégés, la mise en place d'actions correctives.

Les concessionnaires accompagneront également la démarche en :

- o Proposant des séances de sensibilisation à Bordeaux Métropole, à ses collaborateurs et ses sous-traitants aux risques liés aux travaux à proximité des ouvrages de distribution,
- o Engageant des visites de terrain dans une logique de prévention et de sensibilisation,
- o Proposant des services complémentaires comme la mise à disposition de cartographie enrichie, facilitant le marquage piquetage ultérieur.

Le projet de convention est établi pour une durée de 3 ans.

Des séances de sensibilisation seront proposés par Régaz et Enedis.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU les articles L.5217-2 et L. 2224-31 du Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n° 2019-830 adoptant le contrat de concession de distribution publique d'électricité sur le territoire de Bordeaux Métropole,

VU la délibération N° 2016-169 adoptant le contrat de concession de distribution publique de gaz sur 22 communes du territoire de Bordeaux Métropole,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT QUE le partage des retours d'expérience entre Bordeaux Métropole, Enedis et Régaz amèneront à une meilleure compréhension de l'origine des dommages aux ouvrages sur les réseaux de distribution d'énergie

CONSIDERANT QUE Bordeaux Métropole, Régaz et Enedis souhaitent renforcer leur collaboration et mettre en place une démarche d'amélioration continue.

DECIDE

Article 1 : d'approuver et d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention de partenariat en matière de sécurité industrielle et de lutte contre les dommages aux ouvrages des réseaux de distribution électriques et de distribution de gaz.

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 21 mai 2021

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 31 MAI 2021	Pour expédition conforme,
PUBLIÉ LE : 31 MAI 2021	la Vice-présidente,
	Madame Claudine BICHET